

OBJET

Date : 17 avril 2023

Présents : Mesdames les Professeures Sandrine DABERNAT, Claire MAJOUFRE et Dominique LIGUORO*, Messieurs les Professeurs Pierre DUBUS, Patrick DEHAIL, Éric DOBREMEZ, Didier GRUSON, Pierre MERVILLE, Alexandre OUATTARA, Igor SIBON et Jean-Philippe JOSEPH*, Mesdames les Docteurs Marie-Christine BEAUVIEUX, Valérie BERNARD, Hélène CASSOUDESALLE et Brigitte LLANAS, Messieurs les Docteurs Thomas BIENVENU, Cédric GIL-JARDINÉ, Florent GUERVILLE et Aurélien TRIMOUILLE, Mesdames Salomé BLACKWOOD, Eheina GOEASKOETXEA-ETCHART, Margaux MINEO et Claire HEYSCH DE LA BORDE, Messieurs Rémi DAVID, Hadrien POMMIERS, Yanis TAUPIN, Matthias DA COSTA et Tristan PASCUAL, Madame Sylvie JUSTOME (Mairie de Bordeaux).

Excusés : Mesdames les Professeures Marie BEYLOT-BARRY, Caroline GRONNIER, Laura RICHERT et Laurence BORDENAVE*, Madame le Docteur Chantal BERGEY, Madame Chloé PASLIN, Madame Elise DOUCAS (CHU de Bordeaux), Monsieur le Docteur Laurent MAILLARD (Conseil Régional de l'Ordre des Médecins Nouvelle-Aquitaine), Monsieur le Médecin Général Marc PUIDUPIN et Monsieur le Médecin en Chef Emmanuel PY (Hôpital d'Instruction des Armées Robert Picqué).

4 de ces membres ont donné pouvoir.

* membres invités permanents et personnalité invitée à titre consultatif

Ordre du jour : Formation Plénière

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 mars 2023

Monsieur le Doyen soumet à l'approbation des membres du Conseil le procès-verbal de la séance du 13 mars 2023.

Le procès-verbal de la séance du 13 mars 2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés (31 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention).

Les procès-verbaux des Conseils de l'UFR Sciences Médicales sont disponibles sur le site internet du Collège Santé à l'adresse suivante : <https://sante.u-bordeaux.fr/Composantes/UFR-Sciences-medicales/Conseils-de-l-UFR-medecine>

2. Textes officiels

- Ministère de la Santé et de la Prévention

- [Arrêté du 23 janvier 2023 \(J.O. du 18 mars 2023\) fixant la composition du Conseil national de l'urgence hospitalière.](#)

- [Arrêté du 1^{er} mars 2023 \(J.O. du 18 mars 2023\)](#) modifiant l'arrêté du 31 mai 2018 relatif à la méthodologie applicable à la profession d'orthophoniste pour la détermination des zones prévues au 1^o de l'article L. 1434-4 du code de la santé publique et modifiant l'arrêté du 13 novembre 2017 relatif à la méthodologie applicable à la profession de médecin pour la détermination des zones prévues au 1^o de l'article L. 1434-4 du code de la santé publique.

- [Arrêté du 29 mars 2023 \(J.O. du 1^{er} avril 2023\)](#) portant majoration exceptionnelle des taux des indemnités horaires pour travail normal de nuit et de la majoration pour travail intensif dans la fonction publique hospitalière.

- [Arrêté du 29 mars 2023 \(J.O. du 1^{er} avril 2023\)](#) portant majorations exceptionnelles de l'indemnisation des gardes des personnels médicaux, odontologistes et pharmaceutiques, des personnels enseignants et hospitaliers et des étudiants de troisième cycle des études de médecine, pharmacie et odontologie exerçant en établissements publics de santé.

- [Décret n° 2023-242 du 31 mars 2023 \(J.O. du 1^{er} avril 2023\)](#) relatif à l'indemnité spéciale des étudiants de troisième cycle des études de médecine, d'odontologie et de pharmacie, des personnels médicaux, odontologiques et pharmaceutiques et du personnel enseignant et hospitalier exerçant leurs fonctions dans certaines collectivités d'outre-mer.

- [Arrêté du 31 mars 2023 \(J.O. du 2 avril 2023\)](#) relatif au montant des émoluments versés aux praticiens contractuels recrutés en application du 2^o de l'article R. 6152-328 du code de la santé publique par les établissements publics de santé dans certaines collectivités d'outre-mer.

- [Arrêté du 4 avril 2023 \(J.O. du 6 avril 2023\)](#) fixant au titre de l'année universitaire 2023-2024 le nombre de médecins en exercice susceptibles d'accéder au troisième cycle des études de médecine pour suivre un diplôme d'études spécialisées, une option ou une formation spécialisée transversale, par spécialité et par subdivision.

- [Arrêté du 4 avril 2023 \(J.O. du 9 avril 2023\)](#) fixant le nombre d'étudiants de troisième cycle des études médicales autorisés à suivre une option ou une formation spécialisée transversale au titre de l'année universitaire 2023-2024.

- Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

- [Arrêté du 27 février 2023 \(J.O. du 18 mars 2023\)](#) modifiant l'arrêté du 24 mars 2017 relatif aux modalités d'admission en deuxième ou troisième année des études médicales, odontologiques, pharmaceutiques ou de sage-femme.

- [Arrêté du 9 mars 2023 \(J.O. du 17 mars 2023\)](#) portant création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé « Mon Master ».

- [Arrêté du 13 mars 2023 \(J.O. du 21 mars 2023\)](#) relatif à l'élection des membres titulaires et suppléants du Conseil national des universités.

- [Arrêté du 16 mars 2023 \(J.O. du 21 mars 2023\)](#) portant déclaration de vacance d'emplois de professeur des universités-praticien hospitalier des disciplines médicales, odontologiques et pharmaceutiques offerts à la mutation et au recrutement au titre de l'année 2023 et fixant les modalités de candidature.

- [Arrêté du 16 mars 2023 \(J.O. du 21 mars 2023\)](#) portant déclaration de vacance d'emplois de maître de conférences des universités-praticien hospitalier des disciplines médicales, odontologiques et pharmaceutiques offerts à la mutation et au recrutement au titre de l'année 2023 et fixant les modalités de candidature.

- [Arrêté du 16 mars 2023 \(J.O. du 21 mars 2023\)](#) portant déclaration de vacance d'emplois de professeur des universités de médecine générale offerts à la mutation et au recrutement au titre de l'année 2023 et fixant les modalités de candidature.

- [Arrêté du 16 mars 2023 \(J.O. du 21 mars 2023\) portant déclaration de vacance d'emplois de maîtres de conférences des universités de médecine générale offerts à la mutation et au recrutement au titre de l'année 2023 et fixant les modalités de candidature.](#)

- [Arrêté du 20 mars 2023 \(J.O. du 21 mars 2023\) portant modification de l'arrêté du 24 février 2023 fixant les modalités d'élection au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche des représentants des personnels des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel et des représentants des personnels des établissements publics de recherche.](#)

- [Arrêté du 23 mars 2023 \(J.O. du 28 mars 2023\) modifiant l'arrêté du 16 mars 2023 portant déclaration de vacance d'emplois de professeur des universités-praticien hospitalier des disciplines médicales, odontologiques et pharmaceutiques offerts à la mutation et au recrutement au titre de l'année 2023 et fixant les modalités de candidature.](#)

- [Décret n° 2023-261 du 7 avril 2023 \(J.O. du 9 avril 2023\) modifiant le décret n° 2002-1262 du 15 octobre 2002 instituant une indemnité attribuée aux membres du Conseil national des universités.](#)

- [Arrêté du 7 avril 2023 \(J.O. du 9 avril 2023\) modifiant l'arrêté du 13 juillet 2010 pris pour l'application du décret n° 2002-1262 du 15 octobre 2002 instituant une indemnité attribuée aux membres du Conseil national des universités.](#)

- Ministère des Armées

- [Arrêté du 8 mars 2023 \(J.O. du 28 mars 2023\) fixant le nombre et la répartition des postes ouverts en 2023 pour l'accès au troisième cycle des études médicales des élèves médecins de l'école de santé des armées.](#)

3. Informations

➤ Point retraite HU

Monsieur le Doyen fait part aux membres du Conseil des constats et propositions de la mission relative à la retraite des hospitalo-universitaires (cf. *pièce jointe*).

➤ Point R2C

Monsieur le Doyen laisse la parole à Monsieur le Professeur Pierre MERVILLE afin de faire un point sur l'actualité de la réforme du 2^{ème} cycle suite au séminaire pédagogique réalisé en marge de la dernière Conférence des Doyens (cf. *pièce jointe*).

Monsieur le Professeur Pierre MERVILLE précise que cette réunion était principalement axée sur l'organisation des ECOS nationaux.

Concernant les EDN tests, un groupe de travail, dont la faculté de médecine de Bordeaux fait partie, a été mis en place afin de construire cet examen à partir d'annales sur la plateforme UNESS.

Un échange s'ensuit entre les membres du Conseil.

➤ Retour sur les ECN préparatoires

Monsieur le Doyen souhaite revenir sur les difficultés rencontrées lors des derniers ECN test. Pour mémoire, ces épreuves étaient initialement organisées du 13 au 16 mars 2023 par le CNG sur un tout nouveau logiciel. Durant ces dernières, de nombreux dysfonctionnements sont apparus dont notamment des ralentissements, des problèmes d'affichage et validation des questions et déconnexions intempestives contraignant certaines facultés à clôturer les épreuves avant le temps imparti.

Suite à cet échec et au vu de l'examen, les représentants des étudiants en médecine, par le biais d'un communiqué de presse de l'ANEMF, réclament la possibilité de passer de nouvelles épreuves blanches, nationales et complètes sur une plateforme fonctionnelle et permettant d'établir un classement représentatif.

Monsieur le Professeur Pierre MERVILLE informe les membres du Conseil qu'une nouvelle session test est programmée sur la journée du 19 avril 2023. Les étudiants sont encouragés à participer à ce nouveau test, seul test avant les ECNi du mois de juin.

Monsieur le Doyen précise au Conseil qu'un retour des notes a été transmis à chacune des universités. Concernant la LCA, seule épreuve n'ayant subi aucun problème technique, les résultats sont assez bons pour la Faculté de Médecine de Bordeaux.

➤ Article de presse violences sexuelles et insécurité à l'Université

Monsieur le Doyen fait part aux membres du Conseil de la parution de plusieurs articles de presse portant notamment sur l'insécurité des étudiants à l'Université et les violences sexuelles dans l'enseignement supérieur.

Monsieur le Professeur Pierre MERVILLE informe le Conseil, en complément, qu'un séminaire organisé en partenariat avec le Centre Hospitalier Charles Perrrens et le planning familial 33, intitulé « Dysphorie de genre », s'est tenu sur 2 demi-journées, les 12 et 14 avril derniers.

Plusieurs dispositifs de lutte contre les violences sont en cours de mise en place ou déjà opérationnels.

Ainsi, au niveau de l'Université de Bordeaux, une cellule de veille a été mise en place pour les étudiants (celluledeveille.etudiant@u-bordeaux.fr). Lieu d'écoute, d'orientation et d'accompagnement des victimes ou témoins, elle répond concrètement et, en toute confidentialité, aux situations dont elle est saisie et agit pour prévenir et dissuader tout comportement abusif.

Une plateforme est également en cours de mise en place au CHU de Bordeaux.

➤ Déclaration préalable aux activités accessoires par les HU

Monsieur le Doyen rappelle aux membres du Conseil la circulaire du 26 septembre 2022 relative à la mise en œuvre du régime de déclaration préalable aux activités accessoires par les membres du personnel enseignant et hospitalier des centres hospitaliers et universitaires (*cf. pièce jointe*).

➤ Campagne d'avancement PU-PH et MCU-PH – année 2023

Monsieur le Doyen présente aux membres du Conseil la grille d'évaluation qui sera utilisée dans le cadre de la campagne d'avancement de grade et au choix des enseignants hospitalo-universitaires et de médecine générale (*cf. pièce jointe*).

Pour rappel, les candidats promouvables doivent déposer leur dossier dans l'application GALAXIE-ELEKTRA entre le 4 et le 20 avril 2023.

Un Conseil Restreint dédié à cette campagne d'avancement a été programmé le mardi 2 mai 2023. A l'issue de celui-ci, les avis rendus seront communiqués au service des Ressources Humaines pour saisie dans l'application pour en permettre ensuite l'étude par les sections de CNU.

➤ Informations relatives au versement de la PESR

Suite à de nombreuses remarques et interrogations, Monsieur le Doyen souhaite faire un point sur les différentes primes perçues ou à percevoir concernant la prime d'enseignement supérieur et de recherche.

En effet, plusieurs collègues ont alerté concernant un versement non prévu en février dernier et dont le montant ne correspond pas au grille arrêtée par le ministère.

Après attache auprès du service des Ressources Humaines de l'Université, Monsieur le Doyen fait part aux membres du conseil les informations transmises :

- Le versement de 714 € intervenu sur paie de janvier 2023 correspond bien au versement dû pour la campagne portant sur l'année universitaire 2020-2021 au titre de la PESR 2021-2022 ;
- Le versement de 301 € intervenu quant à lui sur paie de février 2023 n'aurait pas dû être réalisé. Il s'agit d'une erreur matérielle de l'Université.

Aussi, ce montant sera déduit de la prime à venir qui se trouvait être d'un montant de 1 015 € initialement.

Monsieur le Doyen précise qu'aucun calendrier n'a été communiqué, à ce jour, concernant la prochaine campagne portant sur l'année universitaire 2022-2023.

Un échange s'ensuit entre les membres du Conseil.

➤ Aménagement des examens pour les candidats en situation de handicap

Monsieur le Doyen informe les membres du Conseil de la parution, au bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche du 9 mars 2023, de la [circulaire du 6 février 2023](#) relative à l'adaptation et aux aménagements des examens et concours pour les candidats en situation de handicap ou présentant un trouble de santé invalidant.

➤ Maîtrise de stage des universités

Monsieur le Doyen fait part aux membres du Conseil des propositions faites lors de la Conférence des Doyens par le groupe de travail missionné sur le thème de la maîtrise des stages universitaires et adressées à la Direction Générale de l'Organisation des Soins (cf. pièce jointe).

➤ Statistiques des inscrits (2022-2023) : Pays du Golfe et DFMS/A

Monsieur le Doyen communique aux membres du Conseil les effectifs des inscrits en DFMS et DFMSA pour l'Université de Bordeaux.

Ainsi, les données pour la Faculté de Médecine de Bordeaux sont les suivantes :

DES pour les ressortissants des Pays du Golfe	15 inscrits
DFMS/A pour les autres médecins et pharmaciens étrangers	30 inscrits (23 en DFMS et 7 en DFMSA)

➤ Appel à projet de recherche en psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent ou en neuro-développement

Monsieur le Doyen informe les membres du Conseil de la réception de la note interministérielle relative à un appel à projets de recherche en psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent ou en neuro-développement pour l'affectation transitoire d'emplois de chefs de clinique des universités – assistants des hôpitaux en soins palliatifs dans les établissements (cf. pièces jointes).

La date limite de retour des dossiers de candidature est fixée **au 19 mai 2023**.

Ces derniers doivent être adressés, selon le modèle préétabli et selon les conditions précisées dans la note, **par mail**, à l'attention de Madame Katia SIRI : katia.siri@enseignementsup.gouv.fr, formationsante@enseignementsup.gouv.fr pour le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche **et** à l'attention de Madame Clarisse VADUREL : clarisse.vadurel@sante.gouv.fr, dgos-rh5@sante.gouv.fr pour le Ministère de la santé et de la prévention.

4. Charte de bonne conduite dans le cadre des publications médicales et scientifiques

Monsieur le Doyen présente aux membres du Conseil la charte de lutte contre les revues prédatrices mise en place par la Conférence des Doyens (*cf. pièce jointe*).

Pour information, une revue prédatrice est une revue qui ne suit pas les recommandations internationales des éditeurs de revues scientifiques et qui a comme priorité le profit réalisé au dépend de toute considération de qualité de ce qui est publié.

Les revues dites prédatrices constituent une menace croissante. Elles dupent les auteurs et les lecteurs et participent à la mauvaise conduite scientifique. En effet, les publications dans des revues médicales et scientifiques sont la principale source d'information en médecine et contribuent au développement individuel des carrières des professionnels de santé.

Ainsi, pour lutter contre ce phénomène, la Conférence des Doyens propose de faire adopter par chacun des Conseils des Facultés de Médecine de France une charte de bonne conduite.

Monsieur le Doyen soumet donc au vote des membres du Conseil ce document.

Les membres du Conseil donnent un avis favorable à l'unanimité des membres présents et représentés (31 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention).

5. Budget des conférences d'internat

Monsieur le Doyen présente aux membres du Conseil l'exécution budgétaire, pour l'année 2022, des conférences d'internat (*cf. pièce jointe*). Le budget se trouve être déficitaire de près de 8 500 €.

Monsieur le Doyen rappelle aux membres du Conseil que les tarifs d'inscription aux conférences d'internat et tours d'été avaient été revus à la baisse il y a 2 années.

Suite à la mise en place de la réforme du 2^{ème} cycle des études de médecine, des adaptations semblent nécessaires afin que ces entraînements restent soutenables en terme de budget.

En effet, l'examen dématérialisé national (EDN) étant désormais positionné en début de 6^{ème} année, les conférences d'internat de DFASM 3 sont amenées à disparaître à compter de la rentrée universitaire 2023-2024.

Monsieur le Doyen propose donc une augmentation des tarifs.

Un échange s'ensuit entre les membres du Conseil.

Les nouveaux tarifs des conférences d'internat et tour d'été sont les suivants :

Année d'inscription	Conférences d'internat	Tour d'été
DFASM1	120 €	80 €
DFASM2	150 €	90 €

Monsieur le Doyen soumet au vote des membres du Conseil les nouveaux tarifs des conférences d'internat applicables à compter du Tour d'été 2023.

Les membres du Conseil donnent un avis favorable à l'unanimité des membres présents et représentés (31 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention).

Les informations relatives aux conférences d'internat sont disponibles sur le site du Collège Santé à l'adresse suivante : <https://sante.u-bordeaux.fr/Espace-etudiant/Tout-sur-vos-etudes/Medecine/Conferences-d-internat-Tour-d-ete>

6. Demande de subvention Tog'Ether

Monsieur le Doyen donne la parole aux étudiants de l'association afin de présenter leur projet aux membres du Conseil (*cf. pièce jointe*).

Le projet Tog'Ether est un projet de solidarité internationale encouragé par deux associations :

- Les Carabins de Bordeaux, une association d'étudiants en médecine qui donne une meilleure visibilité au projet auprès des étudiants
- L'association BEAO (Bien Être Aux Orphelins) regroupant des professionnels de santé togolais (composée de médecins, d'internes en médecine, de pharmaciens, d'infirmiers...).

Durant l'été, 2 missions sont effectuées durant lesquelles 10 étudiants de l'Université de Bordeaux se rendent dans différents villages togolais dans le but de prodiguer des soins médicaux aux populations isolées qui n'ont pas accès au système de santé.

Pour cette mission, 2 groupes de 5 étudiants partiront un mois chacun, en juillet et en août, pour permettre l'accès à la santé aux populations des villages éloignés.

Au Togo, les actions seront organisées autour de cinq axes principaux :

- les consultations en coopération avec les médecins de BEAO
- l'ophtalmologie avec l'apport de collyre
- la prévention sur différents thèmes dont notamment l'hygiène de l'eau, les médicaments de rue, gestes d'urgence ...
- la chirurgie
- l'échange interculturel entre 3 écoles françaises et 2 écoles togolaises.

La mission est donc d'intervenir dans des villages éloignés des centres de soin pour y effectuer des consultations gratuites, des analyses de laboratoire, des opérations chirurgicales et délivrer gratuitement des médicaments. Les actions présentées, étant gratuites, permettent un dépistage précoce des maladies.

Afin d'aider au financement de leur projet, les étudiants de l'association demandent une participation à l'UFR Sciences Médicales.

A l'issue de la présentation, Monsieur le Doyen soumet au vote des membres du Conseil la demande de subvention de 1 250 €.

Les membres du Conseil donnent un avis favorable à l'unanimité des membres présents et représentés (31 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention).

7. Commission d'agrément des MSU de 2^{ème} cycle

Monsieur le Doyen donne la parole au Professeur Jean-Philippe JOSEPH pour introduire la commission d'agrément des Maîtres de Stage des Universités – 2^{ème} cycle.

Pour rappel, cette commission, adossée au Conseil d'UFR, se réunit 2 fois dans l'année.

Monsieur le Professeur Jean-Philippe JOSEPH présente les dossiers de demandes d'agrément et de renouvellement d'agrément des Maîtres de Stage des Universités et instruits par le Département de Médecine Générale soit 9 nouvelles demandes d'agrément et 3 demandes de renouvellement.

Monsieur le Doyen propose aux membres du Conseil la validation de ces demandes d'agrément.

Les membres du Conseil donnent un avis favorable à l'unanimité des membres présents et représentés (31 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention).

Sont agréés Maîtres de Stage des Universités à l'issue de cette commission :

- Madame BERTHIE Céline
- Madame BIELLE-LECAT Chantal
- Madame CHARMAISON Suzette
- Madame CLEMENT-PERRIN Sophie
- Madame DI LORENZO-KÄS Caroline
- Madame LABUTTIE Marie
- Madame LELONG Diane
- Madame PAYEN Amandine
- Monsieur ROVIRA Morgan

Sont renouvelés en tant que Maîtres de Stage des Universités à l'issue de cette commission :

- Madame HAMONET-DEWEZ Marie
- Monsieur LALANNE Gérard
- Monsieur LARRIEU Jean-Marie

Le procès-verbal de la commission d'agrément des Maîtres de Stage des Universités figurera en annexe du présent compte-rendu.

8. Questions pédagogiques

➤ Modalités de contrôle des connaissances et compétences du Master Pharmacologie pour la rentrée universitaire 2023-2024

Monsieur le Doyen soumet au vote des membres du Conseil les modifications apportées aux M3C du Master Pharmacologie.

Les membres du Conseil donnent un avis favorable à l'unanimité des membres présents et représentés (31 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention).

9. Troisième cycle

➤ Demande de création de DU – DIU

<u>Intitulé du diplôme</u>	<u>Responsable(s)</u>
DU SUICIDOLOGIE	Professeur DAUBECH-TOURNIER

Les membres du Conseil donnent un avis favorable à l'unanimité des membres présents et représentés (31 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention).

➤ Demandes de modifications de DU – DIU

<u>Intitulé du diplôme</u>	<u>Responsable(s)</u>
DU FORMATION DES PROFESSIONNELS DE SANTE A LA PRISE EN CHARGE DE LA DOULEUR	Pr François SZTARK
DIU HEPATOLOGIE, GASTROENTEROLOGIE ET NUTRITION PEDIATRIQUES (Formation approfondie)	Responsable : Pr Thierry LAMIREAU Coordinateur national : Pr François VIALA
DIU INITIATION A L'ACUPUNCTURE MEDICALE	Responsable : Pr François SZTARK Coordinateur pédagogique : Dr Pascal CLEMENT

DIU INITIATION A LA FORMATION EN HEPATOLOGIE, GASTROENTEROLOGIE ET NUTRITION PEDIATRIQUES	Responsable : Pr Thierry LAMIREAU Coordinateur national : Pr François VIALA
DIU DE MEDECINE SUBAQUATIQUE ET HYPERBARE	Pr VARGAS (responsable) et Dr CLOUZEAU(co-responsable)
DIU PATHOLOGIE INFLAMMATOIRE DEMYELINISANTE DU SYSTEME NERVEUX CENTRAL	Pr RUET
DU PHARMACO-EPIDEMIOLOGIE PHARMACOVIGILANCE D.U. P.E.P.	Responsable : Pr Antoine PARIENTE Co-responsable : Pr Francesco SALVO
DU PLAIES ET CICATRISATION	Pr Nathalie SALLES Pr Philippe PELISSIER

Les membres du Conseil donnent un avis favorable à l'unanimité des membres présents et représentés (31 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention).

➤ Demande de suspension de DU – DIU

<u>Intitulé du diplôme</u>	<u>Responsable(s)</u>
DU MEDECINE DES COMPORTEMENTS	Pr COUZIGOU(Responsable)et Pr MERCIE et Dr DELILE (Co-responsables)

Les membres du Conseil donnent un avis favorable à l'unanimité des membres présents et représentés (31 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention).

La réglementation de ces diplômes est disponible sur le site internet du Collège Sciences de la Santé à l'adresse suivante : <https://sante.u-bordeaux.fr/Formation-continue/Diplomes-d-universite/DU-DIU-Medecine>.

Les demandes de renseignement concernant ces diplômes sont à formuler auprès du service de gestion des DU Santé via l'adresse : scolarite.du-sante@u-bordeaux.fr.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 15.

Prochaine réunion : Lundi 15 mai 2023

Bordeaux, le 17 avril 2023

Pr Pierre DUBUS

Doyen de la Faculté de Médecine